JEUX
INTERSCOLAIRES
DU CONSEIL EN ÉDUCATION
DES PREMIÈRES NATIONS

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

20 AU 23
MAI 2027



10e ÉDITION

GUIDE DES DÉLÉGATIONS

JEUXINTERSCOLAIRES.COM

Dates importantes

18 décembre 2026	Date limite de transmission de la inscription de la délégation et des préférences d'hébergement.
12 janvier 2027	Communication des résultats de l'attribution des hébergements.
18 janvier 2027	Ouverture des réservations dans les trois hôtels partenaires pour les délégations auxquelles un hébergement en hôtel est attribué.
19 mars 2027	Date limite de réservation des chambres d'hôtel.
3 avril 2027	Date limite pour les chefs de mission de transmettre la liste des participants à partir de leur compte en ligne.
19 avril 2027	Date limite de transmission des listes nominatives aux hôtels.
27 avril 2027	Rencontre en ligne des entraîneurs francophones à 16 h. Le lien de la rencontre sera transmis à l'avance.
12 mai 2027	Date limite de validation des inscriptions et fixation de la facturation. Après cette date, les chambres et repas réservés seront facturés même pour les participants absents. Date limite de commande des repas du mercredi soir.
19 mai 2027	Arrivée des délégations.
20 au 23 mai 2027	Jeux interscolaires du CEPN 2027.
24 juin 2027	Date limite de paiement des frais des Jeux interscolaires 2027.

Nouveautés en 2027

1. **Nouvelle grille tarifaire.** À compter de 2027, les frais d'inscription varieront selon l'hébergement attribué. Ils seront plus élevés pour les délégations logées aux résidences de l'Université Laval, puisque l'hébergement est inclus, et moins élevés pour celles logées à l'hôtel, qui paient leurs chambres directement à l'établissement. L'objectif est que le coût total par personne — inscription et hébergement réunis — soit aussi équivalent que possible, peu importe le lieu attribué. Il faut donc comparer la facture totale, et non seulement les frais d'inscription. Les modalités sont présentées dans les sections Hébergement et Frais d'inscription.
2. **Inscription électronique simplifiée.** Un nouveau processus d'inscription électronique facilite les démarches des parents, des entraîneurs et des accompagnateurs. Les parents remplissent la version du formulaire destinée à leur enfant; les entraîneurs et les accompagnateurs remplissent chacun leur propre version. La procédure est fournie par courriel aux chefs de mission. Ceux-ci gèrent les inscriptions individuelles selon leur propre calendrier et doivent nous transmettre la liste des participants à partir de leur compte en ligne au plus tard le 3 avril 2027. Les anciens formulaires PDF papier ne doivent plus être utilisés.
3. **Démonstration et initiation au lancer du marteau.** Les jeunes pourront découvrir cette discipline grâce à une démonstration et à une activité d'initiation. Une occasion de se familiariser avec une nouvelle épreuve d'athlétisme.

Introduction

Nous sommes heureux de vous remettre le guide des délégations de la 19e édition des Jeux interscolaires du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN).

Ce document contient les renseignements importants dont vous aurez besoin pour participer à cet événement sportif annuel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec David Gill, coordonnateur des Jeux, par courriel, à dgill@cepn-fnec.com ou par téléphone, au 418-842-7672.

Les Jeux interscolaires du CEPN

Instaurés en 2008, les Jeux interscolaires du CEPN rassemblent des centaines d'élèves âgés de 10 à 18 ans et leurs accompagnateurs à la fin de chaque année scolaire. Cette compétition amicale permet aux jeunes de rivaliser d'adresse dans diverses disciplines, soit l'athlétisme, le hockey cosom, le basketball, le volleyball et la course à obstacles.

En plus d'encourager les élèves à poursuivre leurs études, l'événement fait la promotion de l'assiduité scolaire et des saines habitudes de vie, dont l'activité physique et une bonne alimentation.

Depuis la création des Jeux, les organisateurs notent une augmentation constante du nombre d'équipes sportives dans les écoles. Le haut niveau de préparation des jeunes athlètes démontre les efforts soutenus qu'ils déploient tout au long de l'année scolaire. Les intervenants comme les participants sont unanimes : cette activité répond à un besoin important au sein des communautés des Premières Nations!

Critères d'admissibilité

Âge et niveau scolaire :

- Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent uniquement aux élèves du troisième cycle du primaire à la 5e secondaire, âgés de 10 à 18 ans au 20 mai 2027.
- Les élèves inscrits au cégep ou à un centre d'éducation des adultes ne sont pas admissibles, et ce, même s'ils ont 18 ans ou moins.

Remarque :

Toute équipe qui contrevient à ce règlement sera disqualifiée et se verra attribuer une défaite pour toute partie à laquelle l'athlète concerné aura participé.

Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent aux jeunes membres des Premières nations :

- des communautés membres du CEPN ayant des écoles;
- des communautés membres du CEPN n'ayant pas d'école;
- des communautés membres du CEPN dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires; (*Les jeunes qui fréquentent une **école primaire ou secondaire** située à l'extérieur de leur communauté peuvent participer aux Jeux interscolaires du CEPN, mais doivent obtenir l'autorisation du représentant du CEPN de leur communauté avant de s'inscrire.*)
- des communautés non-membres du CEPN désirant faire participer leurs écoles. *(dans le cas où nous devions limiter le nombre d'inscriptions, les élèves des communautés membres du CEPN auront priorité.*)

Validation des inscriptions

Voici la procédure pour faire valider les inscriptions aux Jeux interscolaires du CEPN :

Communautés membres du CEPN ayant des écoles

Toute demande d'inscription doit être approuvée par le représentant du CEPN de la communauté avant d'être déposée officiellement.

Communautés membres n'ayant pas d'école ou dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires

Les élèves qui veulent participer aux Jeux interscolaires doivent être membres de la communauté, et leur demande doit être approuvée par le représentant du CEPN de la communauté. Ainsi, les élèves seront automatiquement inscrits sous la bannière du conseil de bande.

Communautés non-membres

Les communautés non-membres du CEPN qui désirent participer aux Jeux interscolaires doivent faire approuver leur demande d'inscription par le chef de leur conseil de bande.

Responsables, accompagnateurs et entraîneurs

Un accompagnateur est requis pour six jeunes.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent chacun remplir leur propre version du formulaire d'inscription en ligne selon les modalités communiquées par leur chef de mission. La procédure est fournie par courriel aux chefs de mission.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent obligatoirement indiquer leur numéro de téléphone cellulaire afin que nous puissions communiquer avec eux durant les compétitions sportives et en tout temps durant l'événement.

Les accompagnateurs qui le désirent auront la chance de participer à la course en sentier.

À noter que les accompagnateurs qui participeront aux compétitions devront s'assurer que la surveillance de leurs jeunes n'est pas compromise.

Hébergement

Nous ne pouvons plus garantir le lieu où chaque délégation sera hébergée. Lors de l'inscription de la délégation, nous demandons aux délégations d'indiquer leur préférence d'hébergement. Si les demandes pour un lieu dépassent sa capacité, un tirage au sort sera effectué pour attribuer les places disponibles. À compter de 2027, nous nous efforçons de moduler les frais d'inscription selon l'hébergement attribué afin que la facture totale de participation aux Jeux, incluant l'inscription et l'hébergement, soit équivalente pour tous.

Hébergement aux résidences de l'Université Laval

- Les résultats de l'attribution des hébergements seront communiqués au plus tard dans la semaine du 12 janvier 2027.
- L'hébergement se fera dans des chambres à occupation double, sans exception.
- Au moment de fournir votre liste d'hébergement, veuillez nous aviser si vous désirez une chambre supplémentaire pour entreposer du matériel, de la nourriture ou pour y tenir des réunions.

Hébergement en hôtel

Les délégations auxquelles un hébergement en hôtel sera attribué auront accès à des blocs de chambres réservés dans trois hôtels partenaires situés à proximité du campus : l'Hôtel Universel Québec, l'Hôtel Classique et l'Hôtel Travelodge Québec.

- Les délégations qui prévoient prendre leurs propres arrangements d'hébergement doivent l'indiquer lors de l'inscription de la délégation.
- Les réservations pour les hôtels ouvriront le 18 janvier 2027.

Hôtel Universel Québec

- Situé à distance de marche de l'Université Laval.
- Bloc de 72 chambres à deux lits et de 3 chambres à un lit, réservé au tarif de 199 $ + taxes par nuit.
- Tous les frais d'hébergement sont à la charge des délégations.
- Les réservations doivent être faites par le Chef de mission de la délégation, en écrivant au directeur des ventes, M. Noé Dumont, à l'adresse ndumont@groupejgs.com, à compter du 18 janvier 2027.

- Les listes nominatives des occupants par chambre devront être transmises au plus tard le 19 avril 2027 à coordo@groupejgs.com.

Hôtel Classique

- Situé à 1,5 kilomètre de l'Université Laval.
- Bloc de 60 chambres à deux lits Queen (occupation quadruple), au tarif de 199 $ + taxes par nuit.
- Tous les frais d'hébergement sont à la charge des délégations.
- Les réservations doivent être faites par le chef de mission de la délégation, en écrivant à lneveu@hotelclassique.com, à compter du 18 janvier 2027.
- Les listes nominatives des occupants par chambre devront être transmises au plus tard le 19 avril 2027 à lneveu@hotelclassique.com.
- Les chambres non réservées seront libérées le 27 avril 2027.
- À noter : Les délégations hébergées à l'Hôtel Classique devront assurer leur propre transport quotidien entre l'hôtel et le campus universitaire.

Hôtel Travelodge Québec

- Situé au 3125, boulevard Hochelaga, à Québec.
- Bloc de 40 chambres à deux lits Queen (jusqu'à quatre personnes par chambre), au tarif unique de 181,33 $ + taxes par nuit.
- Tous les frais d'hébergement sont à la charge des délégations.
- Les réservations doivent être faites par le chef de mission de la délégation, en écrivant à rmoise@travelodgeqc.com, à compter du 18 janvier 2027.
- Les listes nominatives des occupants par chambre devront être transmises au plus tard le 19 avril 2027 à rmoise@travelodgeqc.com, avec les informations de facturation, les heures approximatives d'arrivée et de départ et le mode de transport.
- Les chambres non réservées seront libérées le 19 avril 2027.
- Toute modification ou annulation doit être adressée directement à Rudma Moise.
- À noter : Les délégations hébergées à l'Hôtel Travelodge Québec devront assurer leur propre transport quotidien entre l'hôtel et le campus universitaire.

Repas

Onze repas vous seront offerts durant l'événement, et ce, du jeudi matin (déjeuner) au dimanche midi (dîner).
La formule des repas 2027, incluant les camions de rue et les options santé, est en cours de confirmation. Les repas devraient être consommés sous un chapiteau situé dans les environs du PEPS de l'Université Laval.
Repas du mercredi soir : les délégations peuvent réserver un repas d'arrivée. La date limite de commande est le 12 mai 2027. La procédure et le tarif par repas seront communiqués ultérieurement.

Transport pour délégations hors-campus

Si votre délégation ne loge pas aux résidences de l'Université Laval, vous serez responsables de transporter vos jeunes de votre hébergement (Hôtel Classique ou autre) à l'Université Laval, ce tous les matins des Jeux. La même logique s'applique au retour en fin de journée.

Si cela pose problème, n'hésitez pas à nous en aviser pour que nous vous aidions à trouver une solution.

Frais d'inscription — nouvelle tarification pour 2027

Les frais d'inscription comprennent la participation aux Jeux interscolaires du CEPN, les repas à l'Université Laval et, le cas échéant, l'hébergement dans les résidences de l'Université Laval. La nouvelle grille tarifaire est adoptée pour l'édition 2027.

Communautés membres du CEPN

- **310 $ par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur hébergé dans les résidences de l'Université Laval, ou n'ayant besoin d'aucun hébergement;**
- **126 $ par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur logé à l'hôtel ou dans un hébergement autogéré (hébergement à la charge de la délégation).**

Communautés non-membres du CEPN — surcharge de 100 $ par participant

- **226 $ par participant logé à l'hôtel ou dans un hébergement autogéré (126 $ + 100 $ de surcharge), auxquels s'ajoutent les frais d'hébergement payés par la délégation.**

Les frais d'inscription sont modulés selon l'hébergement attribué afin de viser un coût total comparable, inscription et hébergement réunis. Les frais d'hôtel sont payés séparément par les délégations, selon le tarif de l'établissement et l'occupation des chambres. La surcharge de 100 $ par participant s'ajoute pour les communautés non-membres du CEPN.

Les délégations qui dormiront à l'hôtel, qu'elles soient membres du CEPN ou non, doivent faire leurs propres réservations et assumer leurs propres frais d'hébergement.

Sports d'équipe

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à deux sports d'équipe, quelle que soit leur catégorie d'âge. Veuillez noter qu'à l'avenir, nous ne limitons plus la participation à un seul sport d'équipe.

Catégories d'âge

10 – 12 ans | 13 – 15 ans | 16 – 18 ans

Sports d'équipe

Basketball	Volleyball	Hockey cosom
Toutes les catégories d'âge (masculin, féminin et mixte)	**Toutes les catégories d'âge** (masculin, féminin et mixte)	**Toutes les catégories d'âge** (masculin et mixte)

Renseignements concernant l'inscription des équipes sportives

- La catégorie 10-12 ans joue au mini-volleyball, dans le but de favoriser les longs échanges et le plaisir, donc:
 - Le jeu se fait à 4 contre 4
 - Le match est joué sur un terrain de badminton sur un filet de deux mètres
 - Le 2e contact est attrapé et relancé, en un mouvement continu
 - Il faut absolument faire 3 contacts avant de traverser le ballon
 - Il n'y a aucune catégorie de genre. Gars et filles peuvent s'affronter

 Ce changement ne s'applique qu'à la catégorie 10-12 ans. Les autres catégories jouent au volleyball régulier. Pour plus d'informations sur le mini-volleyball, appuyez ici.

- Il est possible à un même joueur de participer à un maximum de deux sports d'équipe à la fois. Cependant, cela occasionnera immanquablement certains conflits d'horaires. Le nombre minimum de joueurs éligibles devra être respecté pour chaque partie. Alors, il faut prévoir des joueurs supplémentaires pour chaque athlète participant à plus d'un sport.

- Nous sommes conscients que la composition de votre équipe risque de changer en cours de route, mais vous devez vous assurer que tout changement ou ajout ne change en rien la catégorie d'âge dans laquelle l'équipe est inscrite, car cela a des répercussions, entre autres, sur le nombre d'officiels nécessaire, l'horaire des compétitions, ainsi que la traduction, la révision et l'impression des documents.

- Une équipe ne peut faire jouer qu'un seul joueur âgé d'un an de plus que la catégorie d'âge dans laquelle elle est inscrite, p. ex. un joueur de 13 ans dans la catégorie 10-12 ans.

- Même si le nombre d'inscriptions est indépendant de notre volonté, nous aimerions idéalement avoir trois équipes par catégorie d'âge dans une même discipline sportive pour assurer une compétition plus enlevante. Si une catégorie ne compte qu'une ou deux équipes, nous entrerons en contact avec les communautés inscrites afin de convenir d'une solution.

Athlétisme

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à autant d'épreuves d'athlétisme qu'ils le désirent parmi celles proposées.

La catégorie 10-12 ans est la seule à être séparée en trois catégories indépendantes en fonction de l'âge au 20 mai 2027. Cela a pour but de permettre aux jeunes de 10, 11 et 12 ans de compétitionner contre des jeunes de niveau de maturité physique plus similaire. Il y aura donc un podium indépendant pour chaque tranche d'âge.

Catégories d'âge				
10 ans	11 ans	12 ans	13 – 15 ans	16 – 18 ans

Épreuves	
	Toutes les catégories d'âge (masculin et féminin)
Épreuves individuelles	Le **100 m** (1) Le **200m** (1) Le **800 m (10-12 ans et 13-15 ans seulement)** (1) Le **1200m (16-18 ans seulement)** (1) Le **saut en longueur** Le **lancer du poids** Le **lancer du javelot** La **course en sentier (2, 4 ou 6 km selon la catégorie)**
Épreuve d'équipe	**Relais 4 x 100 m** (2)

(1) Il est fortement suggéré de s'inscrire à un **maximum de deux courses** individuelles sur les 3 au programme.

(2) Chaque école peut inscrire un **maximum de 2 équipes** de même genre et catégorie d'âge au relais **4 x 100 m**.

Course à obstacles (Défi des ancêtres)

Une version adaptée du Défi des ancêtres sera présentée à titre d'épreuve aux Jeux interscolaires. La formule sera éliminatoire, c'est-à-dire que le nombre de participants diminuera à mesure que les compétitions avanceront.

Catégories d'âge

10 ans 11 ans 12 ans 13 – 15 ans 16 – 18 ans

Toutes les catégories d'âge (masculin et féminin)	
Jours 1 et **2** (plages horaires à déterminer)	**Ronde de qualifications** (Les participants se présentent à n'importe quel moment et ont droit à un maximum de deux essais pour réaliser le chronomètre le plus rapide possible)
Jour 3	**Finale** (Les 5 meilleurs participants de la ronde de qualifications sont invités à la grande finale, ce pour chaque catégorie)

Règles de conduite à respecter durant les Jeux interscolaires

RESPECT

- Aucune forme de violence, d'intimidation ou de vandalisme n'est tolérée.
- Un langage courtois et approprié doit être employé en tout temps.
- Le respect est de mise entre les employés du CEPN, les officiels, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs des communautés ainsi que les participants.

PROPRETÉ des lieux

- Garder tous les endroits propres en tout temps : PEPS, résidences, campus de l'Université Laval, etc.
- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs se doivent de répéter à leurs participants de mettre les déchets dans les poubelles, et ce, après les collations et les repas.
- Nous faisons appel à votre collaboration pour garder tous les endroits propres tout au long des Jeux interscolaires du CEPN.

HÉBERGEMENT

- Le couvre-feu est fixé à 22 h et exceptionnellement à 22 h 30 le samedi.
- Des agents de sécurité seront présents, jour et nuit, sur le site de l'Université Laval pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. Leurs consignes doivent être respectées.

RESPONSABLES, ACCOMPAGNATEURS et ENTRAÎNEURS

- Il incombe aux responsables, accompagnateurs et entraîneurs de chaque communauté de s'assurer que tous les membres de leur délégation adoptent un comportement acceptable et qu'il n'y ait aucun grabuge ni à l'intérieur ni à l'extérieur du campus de l'Université Laval.

- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

TABAGISME, VAPOTAGE, CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE, DE NOURRITURE OU DE BOISSONS

- Il est strictement défendu de fumer ou de vapoter dans les locaux du PEPS ou les résidences.
- La consommation d'alcool ou de drogue est interdite en tout temps. Toute personne qui transgresse cette règle sera immédiatement expulsée et ne pourra plus jamais se représenter aux Jeux interscolaires, et ce, même aux prochaines éditions.
- La consommation de boissons énergisantes n'est pas tolérée.
- Il est interdit de manger ou de boire sur les plateaux sportifs.

PRÊT D'ÉQUIPEMENT du PEPS et du CEPN

- Nous mettons à votre disposition de l'équipement sportif.
- Pour l'emprunter, vous devez remplir un formulaire de prêt au local d'information.
- Il est de votre devoir de le retourner après chaque utilisation, car tout emprunt non retourné vous sera facturé, selon sa valeur estimée.

SÉCURITÉ

- La sécurité de nuit dans les résidences et au PEPS est à la charge de l'Université Laval. Toutefois, les Jeux interscolaires du CEPN ont un responsable de la sécurité. En cas d'incident ou de problème, vous serez dirigés vers cette personne, qui analysera la situation avec vous avant de prendre une décision définitive avec le chargé de projets responsable des Jeux interscolaires du CEPN.

ATTENTION

Les communautés s'engagent à assumer l'entière responsabilité des actes et du comportement de tout membre de leur délégation et à rembourser les frais liés aux incidents survenus.

Selon la gravité de l'incident, la communauté concernée pourrait se voir imposer une sanction ainsi qu'une suspension d'un an des Jeux interscolaires.

Politique d'annulation

La date limite pour apporter des modifications à votre liste de participants est le 12 mai 2027.
À compter de cette date, votre facturation deviendra **fixe** — c'est-à-dire que même si certains participants ne se présentent pas, ils seront tout de même facturés.
À compter de cette date, votre facturation deviendra fixe — c'est-à-dire que même si certains participants ne se présentent pas, ils seront tout de même facturés. Toute annulation complète effectuée après cette date entraînera la facturation intégrale des frais engagés (repas, hébergement, etc.). Nous nous efforcerons de faire annuler un maximum de factures auprès de nos fournisseurs, mais sans garantie.
Veuillez également noter que si vous êtes hébergés ailleurs qu'aux résidences de l'Université Laval, votre contrat avec votre lieu d'hébergement **aura préséance** et vous devrez le respecter. Le CEPN n'assumera **aucune responsabilité** pour les frais d'annulation facturés par ces établissements.
Nous vous demandons de **respecter les échéances fixées** et d'éviter tout changement de dernière minute, car ces ajustements peuvent avoir des répercussions importantes sur l'organisation de l'événement (horaires des compétitions, recrutement d'officiels, impression des documents, etc.).

Carte d'assurance maladie

Les participants, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs doivent être munis de leur carte d'assurance maladie pendant les Jeux interscolaires du CEPN :

1. en cas d'incident;
2. comme preuve d'âge au cas où quelqu'un en ferait la demande (par exemple, une équipe adverse)